

FORMATION AUX RISQUES DU TRAVAIL EN HAUTEUR

Objectif :

Généraux

De maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur

Opérationnels

Le stagiaire sera capable

D'identifier et d'évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser.

Reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protection collectives et individuelle).

D'utiliser les équipements de protection individuelle (EPI).

Aptitude :

Médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans.

Personnes concernées :

Toute personne appelée dans l'exercice de sa profession, à procéder d'une façon permanente ou occasionnel à des travaux en hauteur. Reconnaissance de l'aptitude aux travaux en hauteur par la médecine du travail.

Prérequis :

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis.

Méthodes pédagogiques :

Films, projections et équipements pédagogiques.

Exercices et mise en situation des participants sur des vérifications

Moyens d'évaluation :

Evaluation de chaque candidat sur l'ensemble des exercices proposée.

Après examen :

Une attestation de formation est envoyée à l'entreprise à la suite du stage.

Une évaluation du déroulement de la session de formation est demandée aux stagiaires.

Délais d'accès :

Dès contractualisation

Suite de parcours :

Formation travail en hauteur, utilisation d'un échafaudage fixe ou roulant...

Débouchés :

Peintre, agent de maintenance, agent d'entretien...

PROGRAMME

Théorie

-  Travaux en hauteur en sécurité (accidents et prévention, contexte réglementaire et responsabilité)
-  Caractéristiques des moyens de protection collective (moyens fixes et mobiles, appareils d'élévation de personne, le balisage et la signalisation)
-  Caractéristiques des moyens de protection individuelle (classes d'ancrages, casques, antichute et supports d'assurage, absorbeurs d'énergie, harnais et accessoire de liaison, pratique des nœuds sur corde).
-  Choix d'un dispositif de protection individuelle (étude des risques, accrochage du harnais, facteur de choix du dispositif de protection, conséquence d'une chute, vérification et autocontrôle).
-  Réglementation (normes, décrets, directives)

Pratique

-  Le formateur s'adapte au cas par cas à chaque situation de travail.
-  La formation s'effectue sur le(s) site(s) et avec les équipements individuels utilisés par les stagiaires :
 - Exercices pratique d'intervention en hauteur
 - Elaboration d'une fiche de risques.
-  Elaboration de la méthodologie permettant la mise en place de l'ancrage provisoire, l'utilisation de la bonne liaison antichute et du bon système de préhension.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 09459 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

MODALITES :

Effectif du groupe : 1 à 6 personnes maximum

Durée formation : à partir de 7 heures

Lieu : Intra ou Interentreprises

Dates : consultez notre planning ICI

Tarif : à partir de 286,80€

Nos formations ne donnent pas la possibilité de valider un ou des blocs de compétences, ni de permettre des équivalences ou passerelles.

Nos établissements sont accessibles aux publics en situation de handicap

